

# OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois

## RÉUNION DE CONSULTATION DES JEUNES

13 MAI 2022



### Ordre du jour

- › Information
  - Qu'est-ce qu'une ODR ?
  - Tour de la commune
- › Consultation
  - Votre vision en tant que jeune vressois.e



### Présences

Nom	Prénom
Nemery	Bastian
Douny	Romane
Moulin	Valentin
Nicolas	Mathilde
Courtoy	Simon
Élus communaux	
Allard	Arnaud
Robinet	André
Soenen	Véronique

## Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

---

La FRW a été désignée pour accompagner Vresse-sur-Semois dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



*« Une **ODR** (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

*Le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».*

*Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.*

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit :  $\frac{3}{4}$  des membres sont issus de la population et  $\frac{1}{4}$  maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

### Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

## **Information – Tour de la commune de Vresse**

---

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

[https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation\\_commune\\_de\\_vresse.pdf](https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf)

## **Consultation**

---

La consultation se déroule en sous-groupe. L'objectif est de mettre en avant les avantages, les inconvénients, ainsi que les pistes d'actions futures d'un point de vue des jeunes habitants.

### **Atouts :**

- La tranquillité
- Le tourisme
- La forêt
- Les paysages, l'environnement
- La proximité, la convivialité entre les habitants
- Les commerces locaux
- Les activités, festivités locales (surtout celles qui regroupent les différents clubs des jeunes).
- Les jeunesses

### **Faiblesses :**

- Les transports en commun. Il n'y a pas d'offre car il n'y a pas de demande. Cela ne sert à rien de mettre un système en place pour deux personnes.
- Locaux pour les jeunes : trouver un meilleur partage des locaux
- Infrastructures sportives
- L'immobilier est une grosse contrainte à l'installation de jeunes sur la commune.
- Pompe à essence
- Bancontact : uniquement sur le village de Vresse.
- Manque de forains dans les fêtes de village : en contacter plus

### **Projets :**

- Maintenir les kermesses dans les villages
- Prévenir les jeunes quand un bien immobilier est à vendre sur la commune : mettre les habitants en priorité pour les potentiels achats.

- Sensibiliser les personnes vieillissantes qui souhaitent vendre leur habitation.
- Promouvoir le fait que les jeunes sur la commune souhaitent y rester.
- Aide aux jeunes entrepreneurs : via des appels d'offre, les prioriser dans les procédures.

Il y a une volonté des jeunes habitants de faire leur vie à Vresse-sur-Semois. Mais les priorités afin que cela soit possible, c'est un accès au logement, des services adaptés, et un besoin d'une population jeune pour conserver un dynamisme.

\* \* \*

Rédaction du compte-rendu  
Bruno Echterbille et Juliette Maquet  
Agents de la FRW

